

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire.

Présents : M. GUÉGUIN Patrick, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSÉ Marcel, Mme VEILLARD Sylvie, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, M LERETRIF Etienne, M. MAUDIEU Maxime, M. LANCELOT Camille, Mme COLASSE Elodie, Mme MARTIN Julie, Mme LECHAT Karine, M. GUIET Mathieu, M. COLLERAIS Thierry, M. DIGUET Xavier

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Etienne LERETRIF

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 15

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1 : Installation du Conseil Municipal : Tableau du Conseil Municipal

Transmis en préfecture le 23 mars 2026

2 : Election du Maire : PV élection du Maire et des adjoints

Transmis en préfecture le 23 mars 2026

NUMERO DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION
2026.03.01.ICM	Détermination du nombre d'adjoint et élection des adjoints

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2026.03.01.ICM – Détermination du nombre d'adjoint et élection des adjoints

Sous la présidence de M. GUÉGUIN Patrick, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

1- Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

2- Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Une liste de candidats est présentée : liste conduite par Mme TEMPLON Patricia.

Liste « ensemble @ Montreuil - adjoints :

- TEMPLON Patricia,
- MAUDIEU Maxime
- VEILLARD Sylvie,
- MESSÉ Marcel,

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

3- Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	0

- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 15
 f. Majorité absolue 8

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TEMPLON Patricia	15	Quinze

4- Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme TEMPLON Patricia.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

- TEMPLON Patricia,
- MAUDIEU Maxime
- VEILLARD Sylvie,
- MESSÉ Marcel,

Débats

Ce point n'a pas fait l'objet de débats.

Procès-verbal affiché sur le site de la commune le

Diffusion aux conseillers municipaux le 27/03/2026

Le Maire,

Patrick GUÉGUIN

Le secrétaire de séance,

Etienne LERETRIF

